Schweizerische Eidgenossenschaft
Confédération suisse
Confederazione Svizzera
Confederaziun svizra

Département fédéral de l'économie,
de la formation et de la recherche DEFR
Office fédéral du service civil CIVI
Centre régional Lausanne

Date : 20.09.2023

Cahier des charges (annexe à la décision)

N° de l'établissement d'affectation **Etablissement d'affectation**	44134 Commune de Plan-les-Ouates - Service de la petite enfance
Titre du cahier des charges	**Auxiliaire animateur**
N° du cahier des charges	107543
Valable à partir du **Valable jusqu'au**	05.09.2023
Lieu de travail	Plan-les-Ouates (GE)
Répartition des activités	**70% Activités avec les enfants** Institutions pour la Petite Enfance (IPE) Structure à Prestations Restreintes (SPR) Les Lutins: Accueil des enfants. Aide pour l'animation et les activités. Aide pour les collations, les soins et les sorties. Participation aux colloques et manifestations. **20% Aide-moniteur** Aide-moniteur au Jardin d'Aventures de Plan-les-Ouates: Accueil libre des enfants de 6-12 ans chaque mercredi et durant les vacances scolaires. Encadrement, jeux, participation aux tâches d'entretien, proposition et préparation d'activités, soutien à l'équipe d'animation, participation aux colloques. **10% Aide administrative** Archivage et classement, extraction des semaines d'horaires pour les équipes, établissement de divers planning en lien avec le fonctionnement du service.
Connaissances de base exigées	Diplôme niveau secondaire (au min. ECG/CFC). Parler couramment le français. Facilité dans les relations humaines. Motivation à travailler dans le domaine de

	l'enfance. Strict respect de la confidentialité.
Connaissances de base souhaitées	Capacité d'adaptation et d'intégration. Facilité de contact avec les enfants. Expérience dans le domaine du social. Créativité.
Initiation par l'établissement d'affectation	Par la personne responsable.
Cours organisé(s) par l'établissement d'affectation	
Formation par le service civil	Les civilistes dont l'affectation dure 54 jours de service ou plus doivent suivre les cours de formation qui figurent sous « Cours organisés par le service civil ». Les civilistes qui font une affectation longue (à partir de 180 jours de service) suivent aussi le cours d'approfondissement 2. Les règles détaillées et les conditions relatives à la participation aux cours sont décrites dans l'aide-mémoire au sujet de la formation que vous pouvez consulter sur www.zivi.admin.ch, « Être civiliste ».
Cours organisé(s) par le service civil	Encadrement des enfants 1 (BKI 1), Encadrement des enfants 2 (BKI 2), Communication et accompagnement (KoBe)
Exigences posées au civiliste	L'Office fédéral du service civil vérifie systématiquement le casier judiciaire du civiliste ainsi que l'extrait spécial du casier judiciaire et décide de la possibilité ou non d'une affectation. Tout délit en lien avec des mineurs, de violence ou d'atteinte à l'intégrité corporelle est éliminatoire. Le civiliste est tenu de respecter l'obligation de garder le secret en usage dans l'établissement d'affectation selon l'art. 34 LSC.
Vérification du casier judiciaire	oui

Exigences posées à l'établissement d'affectation	
Nombre de postes de travail maximum	1
Contribution versée à la Confédération	oui
Catégorie	4
Supplément	Pas de logement ni de repas
Domaine de l'EA	262 Loisirs (enfants)
Type d'affectation	Affectation simple, PP 10 Soins / Assistance
Type d'activité	Encadrement, assistance
Informations supplémentaires	
Durée minimale	6 mois
Périodes où aucune affectation n'est possible	-
Temps de travail hebdomadaire	40.0
Modèle de temps de travail	Horaire de travail fixe
Travail de nuit	Non
Travail le week-end	Non